Huit ministres du travail de l’Union européenne reprennent une préconisation du CESE sur la rémunération des travailleurs détachés

PUBLIÉ LE 13/12/2016

Dans une tribune publiée dans Le Monde daté du 13 décembre sous le titre « La liberté de circuler ne doit pas être celle d’exploiter », un collectif des huit ministres du travail de Belgique, d’Allemagne, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas, d’Autriche et de Suède, demandent que les travailleur.euse.s détaché.e.s puissent bénéficier d’une rémunération équivalente à celle des travailleur.euse.s du pays dès le premier jour de leur détachement. Le CESE se félicite de voir ainsi reprise une des préconisations fortes de son avis de septembre 2015 sur les travailleurs détachés. Cette préconisation phare, à travail égal salaire égal sur le même lieu de travail est plus que jamais d’actualité. Ce sujet est un enjeu majeur au plan européen. Pour le CESE, il est impératif de mettre en place des mesures concrètes permettant d’avancer vers la convergence sociale et fiscale en Europe. Le Conseil présente d’ailleurs ce jour un projet d’avis sur les mécanismes d’évitement fiscal et leurs impacts sur le consentement à l’impôt et la cohésion sociale avec des propositions pour lutter contre ce phénomène, et demain un projet d’avis sur la construction d’une Europe dotée d’un socle de droits sociaux, répondant ainsi à une saisine du Premier ministre.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026